

L'engagement de Gérard DARMANIN pour une Justice plus proche des citoyens se traduit en Guyane, outre le renforcement des moyens et des effectifs, par la création d'une cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni.

6.7.2026 - | Ministère de la Justice

A la demande du garde des Sceaux, Carine CHEVRIER, secrétaire générale du ministère de la Justice et Antoine POUSSIER, préfet de la Guyane, ont présidé ce jour la cérémonie de pose de la première pierre de la future cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni, en présence de Jean SEITHER, directeur des services judiciaires au ministère de la Justice, Lénaïck ADAM, maire de Saint-Laurent du Maroni et Benoist APPARU, directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice.

Cette cérémonie marque une étape décisive dans la mise en œuvre des engagements portés par Gérard DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice, en faveur du renforcement de la Justice en Guyane. Lors de son déplacement sur le territoire en mai 2025, le ministre avait fait de la modernisation des infrastructures judiciaires ultramarines une priorité et présenté le site de la future cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni. Un an plus tard, cette ambition se concrétise avec le lancement des travaux de ce projet majeur pour l'ouest guyanais.

Depuis sa prise de fonctions, Gérard DARMANIN a fait de l'investissement immobilier l'un des leviers de transformation de la Justice. Le ministère conduit ainsi un effort sans précédent pour adapter les infrastructures judiciaires à la croissance démographique des territoires, renforcer les capacités d'accueil des juridictions et améliorer les conditions de travail des magistrats, des fonctionnaires et l'accueil des justiciables. La Guyane constitue l'une des illustrations les plus ambitieuses de cette politique.

Ce projet immobilier inédit fait partie des trois opérations de grande envergure initiées par le ministère de la Justice représentant un investissement de 500 millions d'euros, pour faire face à l'augmentation constante de l'activité judiciaire sur le territoire guyanais.

Ces investissements participent à la modernisation durable du patrimoine immobilier judiciaire et pénitentiaire et visent à améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents, les conditions d'accueil des justiciables et d'incarcération des personnes détenues. Il contribue à résorber la surpopulation carcérale et à mettre en œuvre les orientations gouvernementales en matière de politique immobilière par : l'optimisation des surfaces d'occupations, la réduction des émissions de gaz à effets de serre, la sobriété énergétique, le recours aux énergies renouvelable et la réduction de l'exposition aux énergies hydrocarbonées, la prise en compte du changement climatique, l'utilisation de matériaux biosourcés et le confort d'accueil des personnes en situation de handicap notamment.

La cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni

La création de cette cité s'inscrit dans le cadre du plan d'urgence intégré dans les accords de Guyane signés le 21 avril 2017. Elle permettra de mettre fin à la surpopulation de l'établissement pénitentiaire de Rémire-Montjoly et de rapprocher le service public de la Justice des citoyens ouest-guyanais, avec par ailleurs la réhabilitation du palais de justice historique de Cayenne qui a été effectuée mais également la création d'un tribunal judiciaire de plein exercice et du nouveau tribunal administratif de Cayenne sur ce territoire en pleine expansion.

Ce site unique regroupera pour la première fois sur le territoire national à la fois un centre pénitentiaire de 495 places comprenant un quartier local contre la criminalité organisée (QLCO), un tribunal judiciaire, une antenne du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), des unités éducatives de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ainsi que des espaces communs de formation et de restauration.

Ce chantier est majeur pour l'aménagement et le développement de la Guyane :

- Il contribue de manière importante à l'adaptation des équipements publics face à la très forte croissance démographique de la Guyane (+2,4% annuels entre 2013 et 2019 d'après les recensements officiels), et singulièrement au rapprochement du service public de la Justice pour les populations de l'ouest guyanais, parfois très éloignées.
- Positionné à l'entrée de la ville, et au cœur d'une zone d'aménagement de l'opération d'intérêt national (OIN) de Guyane, il crée un marqueur important pour l'aménagement urbain de St-Laurent-du-Maroni.
- Par son envergure, il constitue un levier majeur dans le développement socio-économique de l'ouest guyanais, tant pendant la période des travaux qu'après la mise en service des différents équipements. Une cellule socio-économique spécifique a ainsi été mise en place avec les collectivités et les acteurs économiques et sociaux, sous l'égide de la sous-préfecture.
- Il porte des objectifs économiques et sociaux ambitieux pour le territoire avec l'emploi de près de 900 personnes à terme (emplois directs, indirects et induits).

La cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni constituera également l'un des éléments emblématiques du projet d'aménagement du secteur Margot, qui fait partie de l'opération d'intérêt national (OIN) de la Guyane. Ce projet, mené en étroite collaboration avec les services de la Ville, de la Préfecture et de l'Etablissement public foncier et d'aménagement de la Guyane (EPFAG), participera pleinement au développement du territoire ouest-guyanais. Outre l'ensemble des services déconcentrés du ministère de la Justice, la cité accueillera une cellule socio-économique, dispositif spécifique à ce territoire et dédié notamment au recrutement local et à l'insertion par l'activité économique.

La réalisation de ce projet nécessitera 150 000 heures d'insertion professionnelle par l'activité économique en phase chantier avec 300 personnes travaillant simultanément sur le chantier. Le budget de ces travaux représente 21% du montant total du marché consacré à des entreprises locales.

La construction privilégie l'utilisation de matériaux à faible émission de carbone. Il s'agit d'un projet pensé pour offrir un véritable confort thermique tout en limitant au maximum les besoins la consommation d'énergie grâce à sa conception bioclimatique avec un système de ventilation naturelle. Le recours aux énergies renouvelables y est prépondérant avec :

- 50% de la consommation électrique du site sera assurée par des panneaux photovoltaïques,
- 80% de la production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des énergies renouvelables.

Les fonctions seront réparties selon une organisation « en étoile » avec pour centre la Maison de la Cité : un espace de services (restauration, hébergement temporaire, activités sportives...) pour l'ensemble des personnels du site qui proposera 595 postes de travail sur une surface de 40 000 m² au sein d'un ensemble de 25 hectares.

Le bâtiment réunissant la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) fera le lien entre le tribunal judiciaire et le centre pénitentiaire.

Le tribunal judiciaire, mariant la symbolique judiciaire et la culture locale, marquera l'entrée du site dans le prolongement du parc Margot. Il disposera de 3 grandes salles d'audience et de 9 salles d'audience de cabinet.

Le tribunal judiciaire et tribunal administratif de Cayenne

L'évolution de l'activité juridictionnelle à Cayenne et la nécessité d'offrir des conditions de travail modernes aux magistrats et fonctionnaires, ainsi que des conditions d'accueil satisfaisantes pour les justiciables, ont conduit le ministère de la Justice et le Conseil d'État à décider de la création d'un nouveau tribunal judiciaire et d'un nouveau tribunal administratif sur le site Rebard. Ce partenariat entre institutions permettra d'accueillir conjointement le tribunal judiciaire et le tribunal administratif qui devraient être achevés fin 2028 pour une mise en service début 2029.

Cet équipement représente un investissement de 89 millions d'euros, témoignant de l'engagement de l'État en faveur d'une justice de proximité plus performante et adaptée aux enjeux contemporains.

Au-delà de la réalisation d'un bâtiment moderne et fonctionnel, cet investissement permettra de doter le territoire d'infrastructures durables, répondant aux besoins des professionnels de la justice comme à ceux des justiciables, tout en accompagnant le développement de l'activité juridictionnelle pour les décennies à venir.

Ces deux sites proposeront 219 postes de travail sur une surface de plus de 11 000 m² dans un terrain de 1,5 hectares. 5 km linéaires seront disponibles pour les archives judiciaires. Ils disposeront de 2 grandes salles d'audience pénale et 2 petites, 4 salles d'audience civile, 14 salles de cabinet d'audience et de 2 salles d'audience pour le tribunal administratif.

La réalisation de ce projet prévoit un engagement minimum de 40 000 heures d'insertion professionnelle en phase chantier et l'engagement de sous-traiter 20% du montant des études et travaux à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans locaux.

Durant les travaux, le tribunal judiciaire du Larivot reste hébergé dans les locaux du Larivot qui ont fait l'objet d'aménagements mais ne sont pas conçus pour accueillir durablement des activités juridictionnelles. À ce titre, des travaux transitoires dont l'aménagement de nouvelles surfaces dédiées à la chaîne pénale ont été réalisés au cours de l'été 2022, comprenant notamment des bureaux et des salles d'audience. En parallèle, la chaîne civile fait l'objet d'une rationalisation en centre-ville suite à la libération du site Louis Blanc.

En attendant la mise en service prévue à l'horizon 2029, un relogement provisoire des activités du service public de la Justice est effectué sur les sites de Larivot, Majestic, Louis Blanc et Actalis.

L'entrée principale et son parvis, orientés avenue du Général Virgile, affichent une symbolique architecturale forte, qui incarne l'autorité de l'institution judiciaire et l'ancre dans son territoire avec une réinterprétation des codes traditionnels de la maison guyanaise. Ainsi, le tribunal semble taillé dans un gigantesque bloc de latérite rouge, caractéristique du paysage environnant, tout en

reprenant des motifs qui rappellent les rainures d'une colonne antique. Le hall d'entrée, qui prolonge le parvis, est le cœur névralgique des circulations intérieures au sein de la cité du ministère de la Justice, donnant accès à toutes les entités du palais et notamment aux différentes juridictions civiles, pénales et administratives.

<https://www.justice.gouv.fr/actualites/espace-presse/lengagement-gerald-darmanin-justice-plus-proche-citoyens-se-traduit-guyane-outre>